ECOLE DE CONDUITE eisen

Toute l'équipe de l'école de conduite vous félicite pour l'obtention de votre examen et vous remercie de votre confiance.

A présent, vous devez effectuer les démarches pour recevoir votre Permis de conduire
(Ce documents ne concerne pas les 125 par équivalence : En cas de contrôle seule l'attestation jointe au permis suffit).

Vous pouvez réaliser cette démarche :
- Sur le site de l'ANTS (sauf les catégories AM – B78 – B96 – Passerelle A2 ⇨ A) :
https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/reussite-a-l-examen-du-permis-de-conduire ou
- Avec notre conseillère : Prenez RDV avec votre conseillère **(obligatoire)** depuis votre espace élève ("Réserver" → "Pratique") muni des documents de la liste ci-dessous (Votre conseillère ne pourra pas traiter votre dossier s'il n'est pas complet).

D'autre part nous aimerions recueillir votre avis sur votre formation. C'est pourquoi nous vous invitons à remplir ce questionnaire. Ainsi vous nous aidez à valider les points positifs et améliorer les négatifs !
Enfin, nous serions ravis que vous partagiez votre expérience au sein de notre école sur Google ou sur Les pages jaunes ou encore sur Facebook. Par avance nous vous en remercions !

Pièces nécessaires à la fabrication de votre titre (Permis de conduire)

- ❒ Munissez-vous (si vous en possédez-un) de votre **Permis de conduire** français ou de l'Union Européenne,
- ❒ Munissez-vous de votre résultat d'examen (CEPC), téléchargeable ici : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39502 ou pour les permis AM / A2 ⇨ A / B78 / B96 : l'attestation de formation que nous vous avons délivrée.
- ❒ Munissez-vous d'une **preuve d'identité :**
  soit une carte nationale d'identité sécurisée (format CB) valide ou périmée de - de 5 ans,
  soit un passeport électronique ou biométrique valide ou périmé de - de 5 ans,
  soit un passeport non biométrique valide ou périmé de - de 2 ans,
  soit un permis de conduire sécurisé conforme au format Union européenne valide.
- ❒ Si vous avez + de 18 ans et habitez à votre domicile :
  Munissez-vous d'un **justificatif de domicile** à votre nom : Facture datant de - de 6 mois, d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone (y compris de téléphone mobile) **ou** avis d'imposition / de non-imposition **ou** quittance de loyer non manuscrite. Une facture électronique est acceptée.
- ❒ Si vous avez - de 18 ans ou hébergé :
  Munissez-vous de l'**attestation d'hébergement + les documents associés** (Imprimez ou recopiez la page 2).
- ❒ Si vous avez moins de 21 ans et vous êtes né à partir du 1er janvier 1988 :
  Munissez-vous de votre attestation scolaire de sécurité routière de second niveau (ASSR2), ou l'attestation de sécurité routière (ASR), ou ASSR1 pour les permis AM, (ou imprimez ou recopiez la page 3).
- ❒ Pour les conduites accompagnées : munissez-vous de votre **Attestation de Fin de Formation Initiale**.
- ❒ Pour les Permis PL, annulation ou PMR : munissez-vous de votre **Visite médicale**.
- ❒ Le jour de votre rendez-vous, notre conseillère réalisera votre **photo d'identité et signature numériques**, le coût est compris dans les frais de réalisation.

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné(e)

Nom (de la personne qui héberge) :

Prénom :

né(e) le :

à :

déclare sur l'honneur héberger à mon domicile

Nom (de la personne hébergée) :

Prénom :

né(e) :

le :

à :

depuis le (Date de début d'hébergement) :

à l'adresse suivante :

Complément adresse :

Code postal : Ville :

A :

Le :

Signature (de la personne qui héberge) :

Nom (de la personne qui héberge) :

Prénom (de la personne qui héberge) :

ATTENTION

- Cette attestation + la pièce d'identité de l'hébergeant + le justificatif de domicile doivent être au même nom.
- Justificatif de domicile accepté (la copie d'une facture électronique est acceptée) :
  - Facture datant de moins de six mois, d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile)
  - Le dernier Avis d'imposition ou certificat de non-imposition.
  - Quittance de loyer non manuscrite.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECLARATION SUR L'HONNEUR EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UN PREMIER TITRE DE CONDUITE

(Articles R. 211-1 et R. 221-5 du code de la route. – Arrêté ministériel du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions 'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire)

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

DÉCLARE SUR L'HONNEUR *

avoir passé avec succès le contrôle des connaissances théoriques des règles de sécurité routière ayant donné lieu à la délivrance [1] :

◯ D'une attestation scolaire de sécurité routière de second niveau (ASSR 2)

ou

◯ D'une attestation de sécurité routière (ASR)

Année de délivrance de l'ASSR 2 ou de l'ASR : Etablissement de délivrance de l'ASSR 2 ou de l'ASR:

Nom de l'établissement [2] :

Ville :

A , le Signature

[1] Cocher la case correspondant à votre situation.
[2] Indiquer le nom et la ville du collège, lycée, établissement qui vous a délivré l'attestation.

* **Toute fausse déclaration est passible des peines prévues à l'article 441-6 du code pénal.**